Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 0570113
Centre d'intérêt: 640

Marquette, Roland.

Mémoire sur la télévision éducative / Roland Marquette. -- Version finale . -- [Montréal] : Service général des moyens d'enseignement, 1975.
ii, 40 f. ; 28 cm.

Faux-titre: La télévision éducative du MEQ. Code: TEP-03-0475.

Descripteur(s): *Télévision éducative *Objectifs d'éducation *Organisation administrative *Plan de développement *Education des adultes

Le document est le fruit des travaux d'un comité interne au SGME. Il fait prendre conscience de ce que représente la télévision éducative, au Québec, en 1975. Il esquisse les buts et les objectifs à poursuivre et, par suite d'un consensus du groupe sur la nécessité d'un développement systématique de la télévision éducative, il propose une structure administrative et une détermination des responsabilités qui permettraient au système d'éducation de formuler ses politiques, ses priorités et les programmes de direction et d'action qu'il entend suivre pour opérationnaliser ses choix en matière de télévision éducative.

Type de document: r

EDUQ 8570113

TYPE DE DOCUMENT

Mémoire

TITRE

Mémoire sur la télévision éducative. Version finale

AUTEUR

Roland Marquette

CODE

TEP-03-0475

DIFFUSION

~~Consultation~~

Ministère de l'Education
Service général des moyens d'enseignement

ANNÉE Avril 1975

formulaire TE-04-0874

MÉMOIRE SUR LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

groupe de travail du S.G.M.E

Ministère de l'Education
Service général des moyens d'enseignement

Service général des moyens d'enseignement

Ministère de l'éducation

LA TELEVISION EDUCATIVE DU MEQ

Avril 1975

TABLE DES MATIERES

PAGE

INTRODUCTION

1. La dimension du phénomène télévision 1

2. La dimension de la télévision éducative 2

3. Les avantages de la télévision éducative 4

4. Un système d'interventions au service de l'éducation . . 7

5. Le rapport du groupe de travail 8

CHAPITRE PREMIER

La problématique de la TVE 10

1. Analyse de la situation 11

1.1 Les composantes de la situation 11
1.2 Les obstacles 15

2. Stratégie d'intervention 17

CHAPITRE II

Les orientations de la TVE 19

1. But de la TVE 20

2. Eléments du plan d'action proposé 20

2.1 Organismes impliqués 21

2.2 Fonctions administratives 22

2.3 Système d'interventions 23

2.3.1 Le sous-système ORGANISATION . . . 24
2.3.2 Le sous-système REALISARION . . . 24
2.3.3 Le sous-système EXPLOITATION . . . 25
2.3.4 Le sous-système EVALUATION 25

3. Les objectifs à poursuivre 26

3.1 Au cours de l'exercice financier 1974-75 27

3.1.1 En fonction de la programmation éducative 1975-76 27
3.1.2 En fonction de la programmation éducative 1976-77 27

3.2 Au cours de l'exercice financier 1975-76 29

3.2.1 Objectifs concernant l'organisation et le fonctionnement du système au niveau central 29
3.2.2 Objectifs concernant l'organisation et le fonctionnement du système aux niveaux régional et local 29

CHAPITRE III

La structure administrative du système TVE 30

1. Niveau d'orientations 31

2. Niveau exécutif 33

3. Niveau opérationnel 36

ANNEXE

INTRODUCTION

LA TELEVISION EDUCATIVE, AGENT D'EDUCATION PUBLIQUE

1. LA DIMENSION DU PHENOMENE TELEVISION

La télévision est implantée au Québec depuis plusieurs décades. Dans nos familles même les plus pauvres, le téléviseur n'est plus un luxe; la télévision fait partie intégrante de notre vie quotidienne.

Sur un même territoire, le téléspectateur peut capter plusieurs postes. Des chaînes de télévision offrent des spectacles et des informations qui proviennent d'un bout à l'autre de la province, du Canada, des Etats-Unis et même du monde entier. Des réseaux de micro-ondes acheminent les signaux télévisés et les satellites transmettent des images parfaites à des milliers de milles de leur point d'origine et mettent même en communications interactives des interlocuteurs situés aux antipodes. Le nombre de programmes offerts ne cessent de croître; après les canaux VHF, ce sont les canaux UHF, les câbles coaxiaux qui bientôt donneront accès à plus de 80 programmes et permettront même aux clients d'utiliser des canaux de télé-accès à des banques de données, de films et même aux catalogues des grands magasins.

Bientôt le magnétoscope ou le video-disque seront aussi populaires que le magnétophone et l'électrophone. Monsieur Robert Wangermée et mademoiselle Holde Lhoest ont bien raison de décrire cette situation comme "l'après-télévision".

La population du Québec vit à l'heure de cette technique. La télévision est omniprésente dans nos foyers; elle est utilisée dans les entreprises, dans le commerce. Elle renforce l'entité politique; elle transforme les masses par son influence socio-culturelle. Les enfants d'âge préscolaire ont passé plus de temps devant leur téléviseur qu'ils passeront de temps à fréquenter l'école primaire. Nos élèves ont grandi et vivent dans un univers audio-visuel marqué par les caractéristiques d'une culture mosaique et ses modes de pensée.

2. LA DIMENSION DE LA TELEVISION EDUCATIVE

La télévision éducative du ministère de l'Education du Québec se résume à quelques expériences d'émissions visant à enrichir l'enseignement ou à illustrer certaines connaissances. Le mouvement pédagogique actuel qui anime nos milieux d'éducation vise à une intégration de la télévision d'enseignement et d'éducation à l'activité éducative; l'achat de magnétoscope, d'unités portatives d'enregistrement video, l'organisation de studios et la forte demande de bandes magnétoscopiques préenregistrées sont des indices certains d'une volonté d'intégration de la télévision à l'éducation.

La Commission Carnegie qui a analysé les développements de la télévision éducative aux Etats-Unis a reconnu que les nombreux échecs ou sous-utilisations que ce pays a connus étaient dus au fait que la télévision en milieu scolaire était insuffisamment intégrée aux régimes pédagogiques des institutions et peu systématisée dans son organisation et son fonctionnement. Depuis, les expériences comme "l'Open University" en Angleterre, le NHK au Japon, "l'University Without Walls" aux Etats-Unis et bien d'autres ont prouvé l'avancée de la Commission Carnegie et de bien d'autres observateurs.

La télévision éducative est à la fois technologique et pédagogique. Au plan de la technologie, elle repose sur un concept multi-media comportant l'exploitation judicieuse des multiples ressources audio-visuelles et la revalorisation de l'imprimé; elle vise ainsi à l'utilisation optimale des caractéristiques particulières du livre et des techniques audio-visuelles. Au plan de la pédagogie, elle s'appuie sur la puissance de l'image, sur la stimulation multi-sensorielle, sur la fidélité des messages enregistrés, sur la qualité des professionnels engagés dans la réalisation des programmes et sur l'accessibilité individuelle ou collective à ses programmes.

La télévision éducative, tant dans sa dimension technologique que pédagogique, s'appuie sur un concept systémique. Elle forme plus qu'un élément; elle est un tout complexe, un système complet capable de jouer un rôle spécifique et de

produire des résultats uniques. La télévision éducative est à la mesure de la civilisation fortement industrialisée, sinon post-industrielle, dans laquelle nous vivons; l'école, l'étudiant, le professeur, l'administrateur scolaire, le fonctionnaire, le technocrate tout ce monde s'abreuve quotidiennement à cette civilisation.

3. LES AVANTAGES DE LA TELEVISION EDUCATIVE

La télévision éducative, en tant que système technologique et pédagogique, offre de multiples avantages que l'on pourrait grouper en avantages technologiques, sociologiques, scolaires et pédagogiques.

a) Avantages technologiques

La télévision étant à l'heure actuelle le plus puissant moyen de communications et celui qui exige l'organisation la plus rigoureuse, elle crée un environnement qui milite en faveur de l'intégration des techniques audio-visuelles. Si jusqu'ici le monde de l'éducation n'a pu réussir à amalgamer dans un tout cohérent tout l'apport audio-visuel, c'est qu'en partie il ne pouvait exploiter toutes les richesses des moyens audio-visuels dans des ensembles multi-media conçus et programmés pour complémentariser les avantages des uns des autres, pour combattre

leurs limites respectives. La télévision permet tous les regroupements possibles des ressources audio-visuelles dans des ensembles organisés et destinés à atteindre des objectifs recherchés avec science et méthode. La télévision, à la différence des autres techniques audio-visuelles, est la seule qui soit à la fois moyen de communication de masse et système audio-visuel complet.

b) Avantages sociologiques

La télévision éducative s'inscrit dans le tout premier objectif poursuivi par le ministère de l'Education soit l'accessibilité à l'éducation. Elle permet d'offrir des services éducatifs à des clientèles que le système scolaire n'a pas encore rejoint ou qu'il n'a pu ou ne peut atteindre. Elle rend possible une action éducative de masse auprès de certaines clientèles particulières, ou encore elle concourt à la formation d'étudiants qui ne peuvent fréquenter les institutions d'enseignement ou qui ne trouveraient pas dans les institutions de leur région les cours qui répondent à leurs besoins.

c) Avantages scolaires

La télévision éducative est très avantageuse sur le plan scolaire, pour le système d'éducation et ses clientèles régulières. Elle complète le système d'information du ministère et des corporations scolaires et fournit un support puissant aux projets d'envergure ou aux campagnes de consultation ou de sensibilisation du ministère de l'Education. Elle permet le recyclage facile et rapide des enseignants et des administrateurs scolaires. Elle complète et modernise la gamme des moyens d'enseignement. Elle permet d'offrir à des clientèles dispersées des options auxquelles elles ne pourraient avoir accès autrement. Elle peut relier entre elles des institutions d'enseignement et les faire bénéficier de services communs de documentation ou d'enseignement.

d) Avantages pédagogiques

La télévision éducative enrichit l'enseignement de toute la documentation video qu'elle peut utiliser; elle l'actualise davantage que tout autre moyen car elle recourt plus facilement à la vie courante, aux découvertes récentes qu'elle présente de façon plus complète. La télévision éducative permet de compléter

les ressources éducatives des enseignants ou de pallier une formation insuffisante comme par exemple dans l'enseignement des arts, dans l'enseignement professionnel, etc.. La télévision éducative, qui utilise la télévision en circuit fermé, permet une action éducative concertée, une différenciation dans les tâches professionnelles et une économie de temps et d'énergies quand elle s'adresse à de grands groupes. La télévision éducative qui utilise le magnétoscope permet de revoir des programmes que l'étudiant n'a pu voir, favorise l'individualisation de l'enseignement et son enrichissement. Là où on dispose d'unités portatives d'enregistrement video, elle concourt à démystifier cette technique, initie au langage télévisuel et encourage la maîtrise de ce mode d'expression par la création étudiante de programmes de télévision.

4. UN SYSTEME D'INTERVENTIONS AU SERVICE DE L'EDUCATION

La télévision éducative ne peut être telle si elle n'est pas organisée et exploitée comme autre chose qu'un système d'interventions éducatives. Il faut savoir distinguer télévision éducative et programmation éducative: la diffusion de programmes éducatifs ne permet pas de dire que l'on est en présence d'une télévision éducative.

Le ministère de l'Education, pour toutes les raisons présentées dans les pages précédentes, se doit de mettre sur pied un système de télévision éducative et de l'intégrer à son système d'éducation. Se désintéresser concrètement de cette technique moderne de communication et d'éducation équivaudrait à faire du système scolaire un milieu défavorisé dans la société québécoise et placerait les ressources formelles d'éducation dans un état d'infériorité chronique par rapport aux ressources d'éducation de ce que l'on appelle depuis quelque temps déjà "l'école parallèle". Il y a un défi à relever que l'on ne manquera certes pas d'affronter, celui de l'organisation, de l'implantation et de la gestion d'une action ministérielle dans le domaine de la télévision éducative. Le ministère de l'Education a été longtemps spectateur des développements en matière de communications pour fins éducatives, il y va de son intérêt et de l'avenir du système d'éducation qu'une action décisive soit entreprise pour que l'éducation formelle au Québec bénéficie des avantages de la télévision éducative.

5. LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

Le document qui suit est le fruit du travail d'un comité interne au S.G.M.E.. Le groupe était composé de messieurs André Charberland, Gilles Farmer, Marcel Montreuil, Georges Desbiens et Denis Noel, ce dernier exerçait le rôle de secré-

taire; celui-ci fut assisté à l'occasion par monsieur Claude Saint-Cyr. Le groupe était sous la présidence du soussigné.

Le document se résume à une prise de conscience de ce que représente la télevision éducative actuellement au Québec; il esquisse les buts et les objectifs à poursuivre et, par suite d'une option du groupe sur la nécessité d'un développement systématique de la télévision éducative, il propose une structure administrative et une détermination des responsabilités qui permettraient au système d'éducation de formuler ses politiques, ses priorités et les programmes de direction et d'action qu'il entend suivre pour opérationnaliser ses choix en matière de télévision éducative.

Roland Marquette
Président

RM/ss
Le 15 avril 1975

CHAPITRE I

LA PROBLEMATIQUE DE LA TVE

1. ANALYSE DE LA SITUATION

Une exploration rapide de ce qui se fait déjà au Québec dans le domaine de la TVE amène les membres du comité à dégager les différents éléments de la situation ainsi qu'à identifier les embûches et les obstacles dont le M.E.Q. devra nécessairement tenir compte dans l'élaboration de son programme d'action en TVE.

1.1 Les composantes de la situation

Même si, comparé à d'autres pays ou d'autres régions du Canada, le Québec accuse un retard en matière de TVE, il faut néanmoins reconnaître que des expériences intéressantes se poursuivent chez nous dans ce domaine. Au nombre de ces expériences, il faut compter les séries télévisées du S.G.M.E., le projet de télé-université du Québec et Multi-media.

Dans l'élaboration de sa programmation éducative, le M.E.Q. devra nécessairement tenir compte de ces expériences en cours de façon à assurer la cohérence fonctionnelle de la télévision éducative en milieu québécois.

D'ailleurs cette cohérence fonctionnelle ne pourra être poursuivie ni atteinte sans tenir compte également d'au moins trois autres grands éléments:

a) l'impact éducatif des mass-media en général;

b) l'existence au Québec d'un organisme de diffusion spécialement consacré à la TVE: Radio-Québec;

c) la situation de l'enseignement québécois marqué par deux courants majeurs:

1) courant d'ordre administratif: décentralisation

2) courant d'ordre pédagogique: l'individualisation de l'enseignement.

Avant d'entreprendre toute action décisive en enseignement télévisé, les responsables du M.E.Q. devront considérer:

a) que de nombreuses expériences ont été tentées dans ce domaine, tant au Québec (TEVEC, Commission inter-universitaire des cours radiodiffusés et télévisés, télé-université, Multimedia, etc.) qu'à l'étranger, notamment aux U.S.A. et en Ontario, et qu'on aura tout avantage à s'en inspirer;

b) que des études se poursuivent actuellement sur la TVE et le télé-enseignement au S.G.M.E.;

c) que pour assurer le plein succès de ce type d'enseignement, il importe avant tout de respecter les particularités du médium;

d) que la TVE peut se réaliser sous trois formes fondamentales ayant chacune leurs caractéristiques propres qui exigent d'être pleinement respectées:

- la TVE par ondes hertziennes VHF et UHF
- la TVE par câble
- la TVE en circuit fermé.

C'est au S.G.M.E. que le M.E.Q. confie la tâche d'élaborer son programme de développement de TVE. Ici, une première constatation s'impose. Jusqu'à présent, le S.G.M.E. s'est peu préoccupé des conditions de diffusion et de réception de ses productions télévisées. Un sondage a été effectué, il est vrai, par l'équipe de recherche du Service pour évaluer les taux d'écoute des émissions produites, le genre d'équipement des écoles et la qualité des conditions de réception. Cependant, il faut reconnaître, semble-t-il, qu'au niveau même de la conception des émissions éducatives, le S.G.M.E. s'est trop exclusivement centré jusqu'à maintenant sur les problèmes de production. De plus, mis à part le matériel didactique destiné à Multi-media, les productions télévisuelles du Service ont pratiquement toujours été conçues jusqu'à ce jour comme des productions de support à l'enseignement plutôt que comme des productions d'enseignement. Il

ne fait pas de doute qu'avec l'avènement d'une TVE plus élaborée sur les ondes de Radio-Québec, le S.G.M.E. devra profiter de l'occasion pour réviser ses politiques de production en se souciant davantage de rentabilité pédagogique.

Etant donné le développement que connaîtra vraisemblablement la TVE au Québec au cours des prochaines années, le comité considère comme positif le fait que le S.G.M.E. ait déjà décidé d'orienter sa production vers la video et se préoccupe dès à présent de pourvoir les écoles en appareils et installations nécessaires à la réception d'émissions télévisées. A ce propos, on nous apprend qu'un inventaire systématique a été fait concernant les appareils (magnétoscopes, téléviseurs) de même que les installations de câbles dont disposent actuellement les écoles. A la lumière de cet inventaire, il apparaît que certains établissements scolaires sont déjà assez bien équipés pour être en mesure de bénéficier, dès septembre 1975, de la nouvelle programmation éducative du M.E.Q., et que ceux qui ne disposent pas encore des équipements requis pourront facilement, d'ici là, se les procurer en suivant les procédures établies.

On considère enfin comme éléments essentiels de la situation les deux données suivantes:

a) de par la volonté du sous-ministre, le S.G.M.E. est le seul agent ou représentant officiel du M.E.Q. dans ses rapports avec Radio-Québec;

b) en vertu de l'arrêté en conseil no 950-74, Radio-Québec est seul responsable de sa programmation éducative devant le comité conjoint chargé de juger de la teneur éducative de ses émissions.

1.2 Les obstacles

On pourrait disserter longuement sur les obstacles susceptibles de retarder ou de nuire au bon développement du programme d'action du M.E.Q. dans le domaine de la TVE. Le comité a jugé cependant qu'il suffisait de les signaler sous forme d'énumération, en laissant au lecteur de ce mémoire le soin d'en évaluer lui-même l'importance et l'ampleur.

a) Les relations difficiles qui ont existé entre Radio-Québec et le S.G.M.E..

b) La pauvreté des structures de communication entre le S.G.M.E. et le milieu scolaire, l'information faisant défaut de part et d'autre.

c) L'absence d'un personnel d'encadrement suffisant au S.G.M.E. et le manque d'orientations précises et de cohérence de ses différents secteurs d'activités.

d) L'absence de politique de programmation et de production au S.G.M.E..

e) La mauvaise utilisation des ressources financières et humaines consacrées à la programmation et à la production. La rentabilité douteuse des matériels produits, étant donné que la plupart du temps les choix de production dépendent davantage de l'initiative des individus que d'une analyse rigoureuse des besoins réels à satisfaire.

f) La difficulté de traduire en langage audio-visuel un message pédagogique d'abord conçu en langage oral ou écrit.

g) Les difficultés inhérentes au "management" du genre particulier de production que constitue la production d'émissions de TVE. Ces difficultés proviennent avant tout de la nécessité devant laquelle se trouvent les responsables d'une telle entreprise de faire collaborer plusieurs compétences: responsables de la matière, réalisateurs de télévision, technologues en éducation, etc..

h) Le peu d'intérêt des instances centrales et décentralisées pour la TVE.

i) L'absence d'une politique officielle du M.E.Q. en matière de TVE.

j) Les nombreuses interprétations qui existent au Québec dans le domaine de la TVE, chaque organisme intéressé (Radio-Québec, S.G.M.E., D.G.E.A., etc.) s'employant à définir la TVE et à déterminer ses responsabilités en la matière suivant ses propres intérêts et de façon souvent fort inprécise.

2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Après avoir formulé et discuté un certain nombre d'alternatives, suite à l'analyse de la situation de la TVE, le Comité a fait des choix qui l'ont amené à retenir la stratégie d'intervention suivante.

Au cours des prochaines années, le S.G.M.E. entend développer une programmation éducative originale en faisant appel à diverses ressources matérielles et humaines du milieu. Pour ce faire, il compte:

a) Au plan des ressources humaines et matérielles

1) Mettre à contribution tous les secteurs du S.G.M.E. à l'intérieur d'un plan général et sous la responsabilité immédiate d'un coordonnateur.

2) Obtenir le concours des instances centrales et décentralisées.

3) Travailler en étroite liaison avec Radio-Québec.

4) Utiliser en priorité les antennes de Radio-Québec pour les territoire desservis par l'ORTQ.

5) Exploiter toutes les disponibilités de diffusion en dehors des aires de diffusion de Radio-Québec.

b) Au plan de la programmation éducative à réaliser

6) Sélectionner les besoins à satisfaire, les clientèles à desservir, de même que les objectifs du système d'éducation auxquels pourrait répondre la TVE.

7) Mettre en oeuvre une programmation éducative de type "éducationnel", c'est-à-dire qui se rattache aux programmes scolaires (études et activités), qui s'adresse aux étudiants, aux personnels d'éducation ou aux parents, et qui, d'une façon générale, répond aux objectifs et aux priorités du ministère de l'Education.

8) Développer une TVE qui procède par approche systématique et qui soit bâtie sur un modèle de réception organisée, marqué par le souci de la rentabilité pédagogique des programmes et des émissions.

CHAPITRE II

LES ORIENTATIONS DE LA TVE

1. BUT DE LA TVE

La TVE que le Comité propose a pour but de répondre à des besoins d'éducation formelle de la population québécoise par l'utilisation originale et spécifique du médium. Elle est centrée sur l utilisateur; elle exploite les modalités techniques du médium et ses caractéristiques propres.

La TVE vise donc:

a) à être un agent d'information des populations concernées par les problèmes d'éducation;

b) à être un déclencheur de comportements et d'activités éducatives;

c) à favoriser l'actualisation et l'enrichissement de l'enseignement;

d) à rendre accessibles des services éducatifs à des clientèles particulières.

2. ELEMENTS DU PLAN D'ACTION PROPOSE

L'inventaire des organismes pouvant être impliqués dans le projet TVE, l'identification des différentes fonctions que ceux-ci devraient assumées ainsi que le concept et les buts de la TVE proposée ont ramené le Comité à la conclusion que seule une réalisation systématisée permettrait d'atteindre les résultats souhaités.

2.1 Organismes impliqués

a) Organismes du ministère de l'Education

- Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire
- Direction générale de l'enseignement collégial
- Direction générale de l'enseignement supérieur
- Direction générale de l'éducation des adultes
- Service général des communications
- Service général des moyens d'enseignement
- Service des bureaux régionaux
- Service de l'informatique

b) Instances décentralisées

- Commissions scolaires locales et régionales
- Collège d'enseignement général et professionnel
- Universités

c) Autres organismes

- Radio-Québec
- Autres télédiffuseurs
- Câblodiffuseurs

2.2 Fonctions administratives

L'opération TVE qu'il faut entreprendre comporte des exigences administratives qui sont très sérieuses. On ne peut, en effet, implanter et développer un système tel que celui que nous envisageons sans devoir couvrir pleinement toutes les fonctions administratives suivantes:

a) planification;

b) programmation;

c) production;

d) diffusion et/ou distribution;

e) utilisation;

f) évaluation.

C'est ce que le système d'intervention suivant permettra de faire tout en respectant les compétences des intéressés, leurs intentions, leurs cheminements et leurs critiques concernant la TVE.

2.3 Système d'interventions

L'organisation, l'implantation et le développement de la TVE du M.E.Q. ne sauraient se faire autrement qu'en utilisant un système de type "ouvert". Ce genre de système repose sur un modèle de base dont les éléments majeurs ou sous-systèmes, sont stables; les composantes de chaque sous-système, même une fois déterminées, peuvent recevoir des additions, des retraits ou des modifications sans que ne soit altérée la stabilité du système. Ce système "ouvert" permet l'adhésion libre des divers organismes qui sont à la fois bénéficiaires et opérateurs du système.

Le modèle du système reçoit la dénomination OREE, les lettres de ce sigle représentent les sous-systèmes suivants:

- **O** rganisation
- **R** éalisation
- **E** xploitation
- **E** valuation

2.3.1 Le sous-système ORGANISATION

Cet élément du système vise à mettre en place, à faire fonctionner et à réviser les structures administratives du système. Les principales opérations sont les suivantes:

- plan d'action de l'opération TVE;
- planification de l'intervention;
- information sur l'opération TVE;
- consultation des instances;
- recherche des besoins;
- détermination des programmes d'actions;
- information sur les programmes d'actions.

2.3.2 Le sous-système REALISATION

Cet élément du système vise à produire ou à faire produire les documents audio-visuels et imprimés destinés à transmettre, supporter, accompagner ou prolonger les interventions éducatives projetées.

Les principales opérations de ce sous-système sont les suivantes:

- planification des programmes d'interventions;
- coordination des activités de réalisation;

- organisation des productions;
- productions;
- diffusion et/ou distribution des émissions éducatives.

2.3.3 Le sous-système EXPLOITATION

Cet élément du système vise à promouvoir l'efficacité pédagogique de la TVE, à centrer véritablement la TVE sur l'utilisateur; c'est pourquoi il voit à la mise sur pied des conditions favorables à la bonne réception technique et matérielle des émissions et des documents pertinents à chaque intervention éducative. Il cherche aussi à favoriser la préparation, le visionnement et les suites pédagogiques de chaque émission en créant les conditions appropriées et le cadre pédagogique qu'il faut pour assurer les meilleurs résultats auprès des clientèles visées. Les principales opérations de ce sous-système sont les suivantes:

- information sur les projets;
- organisation du cadre et des activités pédagogiques;
- distribution des matériels;
- animation des activités pédagogiques.

2.3.4 Le sous-système EVALUATION

Cet élément du système vise à fournir aux professeurs et aux administrateurs du dystème TVE des données précises sur les

résultats obtenus, à favoriser l'autorégulation de ce système en identifiant les corrections à apporter. Les principales opérations de ce sous-système sont les suivantes:

- planification de l'évaluation;
- préparation des outils d'évaluation;
- information sur le processus et les procédés d'évaluation;
- distribution des outils d'évaluation;
- analyse des résultats;
- modification du système de TVE.

3. LES OBJECTIFS A POURSUIVRE

Compte tenu de la stratégie d'intervention adoptée, du but alloué à la TVE en milieu québécois et du plan d'action proposé, le Comité considère qu'au cours des deux prochaines années, les responsables du projet devraient s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants:

3.1 Au cours de l'exercice financier 1974-75

3.1.1 En fonction de la programmation éducative 1975-76

- réviser la programmation éducative 1975-76 en fonction des orientations et des buts de la TVE recommandés par le Comité;

- faire participer les instances ministérielles responsables d'enseignement à l'expérimentation du système OREE pour au moins une intervention majeure;

- négocier avec Radio-Québec les heures de diffusion des émissions 1975-76, pour l'année scolaire, avant la fin de novembre 1974 et, pour la période estivale, avant février 1975;

- obtenir des entreprises de diffusion par ondes hertziennes l'utilisation de leurs antennes en dehors des zones desservies par Radio-Québec et négocier le temps d'antenne.

3.1.2 En fonction de la programmation éducative 1976-77

1) Objectifs concernant l'organisation et le fonctionnement du système au niveau central:

   - réviser les responsabilités des divers secteurs du S.G.M.E. en fonction du système d'intervention adopté;

- implanter le système d'intervention devant permettre d'administrer toute l'opération TVE pour l'année scolaire 1976-77;

- préparer la saison de diffusion 1976-77 en utilisant tout le système d'intervention TVE;

- négocier, en temps opportun, avec Radio-Québec et les autres diffuseurs les heures de diffusion des émissions 1976-77, tant pour l'année scolaire que pour la période estivale.

2) Objectifs concernant l'organisation et le fonctionnement du système aux niveaux régional et local:

- faire naître au moins un programme régional par région de diffusion;

- favoriser la naissance d'expériences locales de TVE;

- favoriser l'exploitation judicieuse de la TVE en suscitant une organisation de structures locales appropriées et en fournissant tout le matériel de base requis pour une bonne utilisation des émissions;

- organiser avec les câblodistributeurs et les instances décentralisées la transmission des émissions éducatives décentralisées;

- recommander aux instances décentralisées des territoires couverts par Radio-Québec l'acquisition de magnétoscopes et l'installation de système de communications en vue d'assurer une meilleure réception des signaux télévisés ou de supporter des projets spéciaux d'exploitation d'émissions éducatives;

- recommander aux institutions d'éducation de s'adonner au système de câble local.

3.2 Au cours de l'exercice financier 1975-76

3.2.1 Objectifs concernant l'organisation et le fonctionnement du système au niveau central

- poursuivre les objectifs de l'année précédente en tenant compte des correctifs, des précisions ou des additions qui pourront être apportés;

- perfectionner l'organisation et le fonctionnement du système d'intervention TVE;

- négocier, en temps opportun, avec Radio-Québec et les autres diffuseurs les heures de diffusion des émissions 1977-78, tant pour l'année scolaire que pour la période estivale.

3.2.2 Objectifs concernant l'organisation et le fonctionnement du système aux niveaux régional et local

- étendre le système d'intervention aux autres régions touchées par Radio-Québec pour l'année 1977-78;

- accroître l'engagement des instances décentralisées dans les opérations du système d'intervention.

N.B.: Ces propositions d'objectifs seraient à réviser en fonction du début de l'opérationnalisation du système TVE.

CHAPITRE III

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU SYSTEME TVE

La mise en place et le fonctionnement du système d'interventions proposé ainsi que les objectifs que devront s'efforcer d'atteindre les responsables du projet TVE au cours des années qui viennent, exigent la création d'un appareil administratif souple et efficace.

Deux principes ont guidé le Comité dans son choix d'un modèle de structure administrative: le respect des compétences de chaque organisme impliqué et la nécessité d'assurer le déroulement harmonieux de toutes les opérations à réaliser.

La structure administrative que nous proposons, comporte trois niveaux: un niveau d'orientations, un niveau exécutif et un niveau opérationnel.*

1. NIVEAU D'ORIENTATIONS

A ce niveau, figurent deux autorités: le Sous-ministre et un Conseil d'orientation de la TVE fonctionnant sous la présidence d'une personne nommée par le Sous-ministre. Ce Conseil serait composé:

- des directeurs généraux de toutes les instances centrales du ministère impliquées dans l'opération TVE;
- des présidents des Comités régionaux de coordination;
- des représentants de corps intermédiaires intéressés à l'implantation et au développement de la TVE au Québec (par exemple, ICEA, Fédération des commissions scolaires, Fédération des cegeps, divers syndicats d'enseignements, etc.).

---

* Cf. organigramme page suivante.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU SYSTEME TVE

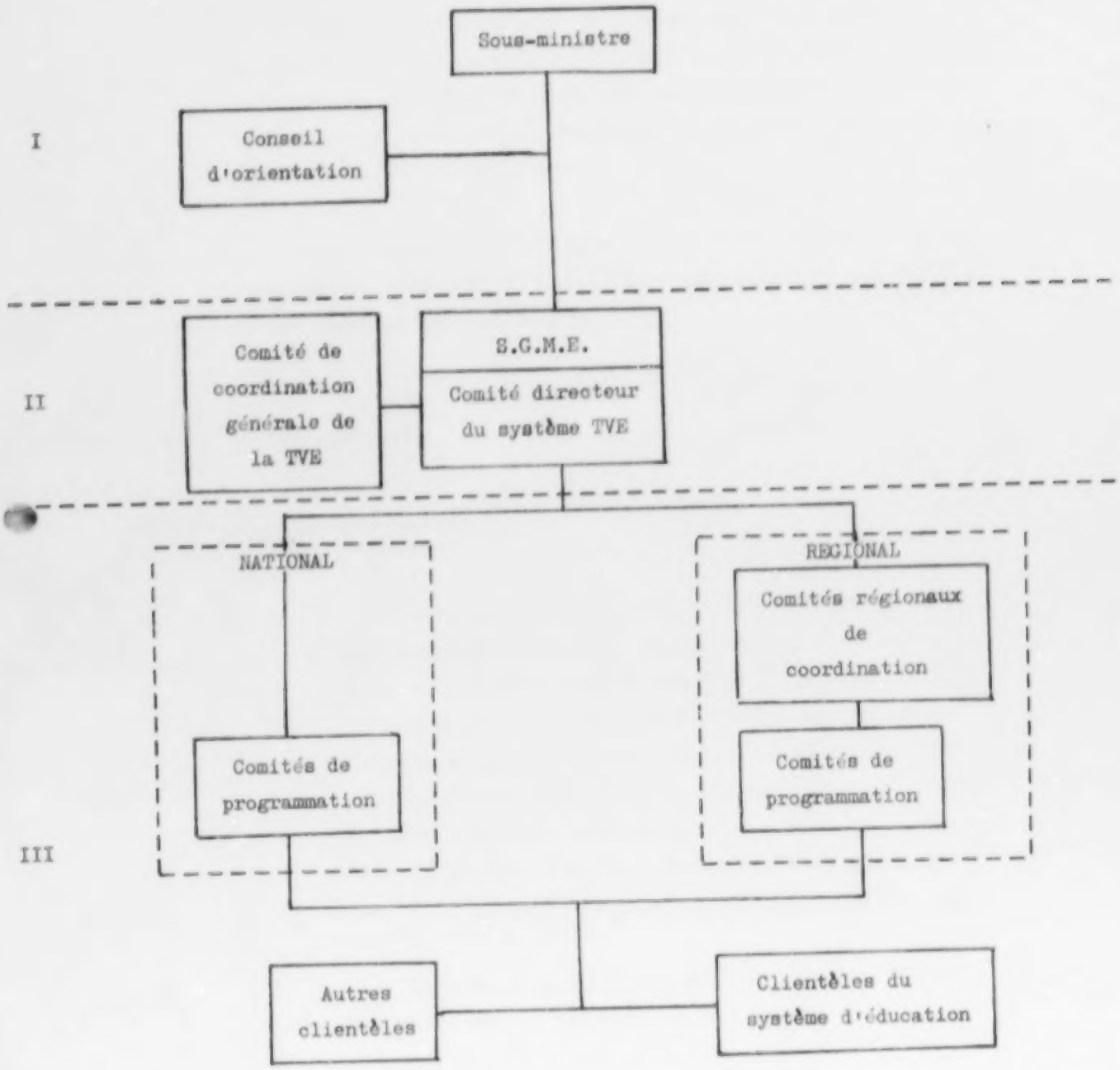

Comme son nom l'indique, ce Conseil aura pour tâche de veiller à la bonne orientation de la TVE. A cet effet, il lui reviendra de se prononcer, par voie de recommandations au Sous-ministre, sur les politiques et les stratégies de développement de la TVE du ministère.

Pour ce faire, il étudie les documents de travail et les rapports présentés par le Comité de coordination du système TVE et les mémoires qui lui sont soumis.

2. NIVEAU EXECUTIF

a) Composition

Le niveau exécutif est formé par le Comité de coordination générale de la TVE; celui-ci est placé sous la responsabilité du S.G.M.E. et présidé par son Directeur général. Ce comité est composé de membres permanents appartenant au S.G.M.E. et de représentants des directions générales d'enseignement du M.E.Q. appelés à siéger aux moments critiques de l'administration du système TVE. Les permanents du S.G.M.E. sur ce comité forment le Comité directeur du système TVE.

Le Comité directeur du système TVE, dans sa phase initiale, serait formé de la façon suivante:

- le coordonnateur de l'opération TVE;
- les responsables de différents secteurs d'activités du S.G.M.E. impliqués dans l'opération TVE;
- le secrétaire du Comité;

Ce Comité serait présidé par un membre de la direction du S.G.M.E..

b) Responsabilités

Le Comité de coordination générale de la TVE a pour mandat:

- de proposer les politiques, les stratégies et les plans d'opérationnalisation du développement de la TVE du ministère;
- de déterminer, en dernier ressort, la nature, le contenu, le format, le traitement, la diffusion et l'exploitation des programmations annuelles, tant provinciales que régionales;
- de juger l'évaluation qui est faite du système TVE et des résultats obtenus;
- de recommander les changements à apporter au système TVE, aux politiques, aux stratégies et aux plans d'opérationnalisation du ministère en matière de télévision éducative.

Le Comité directeur du système TVE, quant à lui, est responsable:

- de la mise en application des politiques, des stratégies et des plans d'opérationnalisation agréés;

- de la délimitation des territoires de diffusion à confier aux Comités régionaux de coordination;

- de l'implantation ainsi que du contrôle des structures et des mécanismes de fonctionnement du système administratif OREE;

- de l'élaboration et de l'application des divers outils de travail nécessaires au bon fonctionnement du système;

- des réponses à donner aux demandes formulées par le Comité de coordination et le Conseil d'orientation de la TVE;

- de l'organisation et de la supervision des travaux préparatoires à la réalisation, à la distribution et à l'exploitation des documents audio-visuels et imprimés prévus à l'intérieur de la programmation retenue;

- de la cueillette et de l'analyse première des informations concernant la performance du système administratif et des programmes télévisés;

- de l'organisation et de la supervision du traitement des données recueillies en cours d'exploitation des programmes télévisés;

- des travaux de secrétariat du système administratif.

3. NIVEAU OPERATIONNEL

Le niveau opérationnel compte deux plans: le national et le régional.

a) Au plan national

Le plan national comprend quatre Comités de programmation:

- le préscolaire et l'élémentaire;
- le secondaire;
- le collégial;
- l'universitaire.

Chaque direction générale d'enseignement est responsable de l'organisation et du fonctionnement des comités qui relèvent de leur autorité et ce, en conformité avec les orientations et les procédures du système administratif.

Les responsabilités de chacun de ces Comités de programmation sont les suivantes:

- identifier, de concert avec les milieux d'enseignement, les besoins d'envergure suffisante pour justifier une intervention nationale au moyen de la TVÉ hertzienne et les besoins auxquels il conviendrait de répondre par une production video;

- collaborer avec le Comité directeur de la TVE pour la rédaction des directives à l'intention des responsables des Comités régionaux de programmation;

- proposer au Comité de coordination générale de la TVE les programmes que l'on désirerait voir se réaliser;

- donner son avis au Comité directeur sur les contenus des devis pédagogiques;

- participer à l'évaluation des résultats obtenus par les interventions éducatives des divers programmes utilisés;

- coordonner les actions de leur direction générale en matière de TVE.

b) Au plan régional

1) Comités régionaux de coordination

Dans chaque territoire de diffusion déterminé par le Comité directeur du système TVE, agréé par le Conseil d'orientation de la TVE et sanctionné par le Sous-ministre de l'éducation, un Comité régional de coordination est mis sur pied et placé sous la présidence d'un membre du Bureau régional désigné conjointement par la direction du S.G.M.E. et du S.B.R..

Le coordonnateur régional, assisté de professionnels du S.G.M.E., informe les corporations scolaires concernées du plan de régionalisation de la TVE, de l'organisation qu'il exige et des procédures à suivre en vue d'implanter les structures requises et d'assurer leur bon fonctionnement.

Ce Comité régional de coordination de la TVE est formé du coordonnateur régional et du président de chaque comité de programmation, là où leur organisation s'impose; et du représentant du CEGEP ou de l'université, là où n'existe pas un nombre suffisant d'institutions de chacun de ces niveaux pour justifier la création d'un comité de programmation représentatif.

Le comité régional de coordination a les responsabilités suivantes:

- voir à l'implantation et au bon fonctionnement de la structure régionale;
- coordonner l'étude des besoins et des ressources du territoire et informer les instances supérieures des résultats des études entreprises;
- déterminer ce que pourrait être la programmation régionale et les modalités de diffusion les plus avantageuses;
- acheminer les projets de diffusion ou de production de la région au Comité directeur du système TVE;
- voir à l'organisation des conditions matérielles et pédagogiques les plus favorables à la bonne exploitation des interventions éducatives de la TVE;
- signer des ententes et des contrats avec les diffuseurs du territoire en conformité avec les directives officielles et la programmation autorisée;
- voir à la bonne marche des procédures d'évaluation des résultats obtenus sur son territoire;

- exprimer à qui de droit les avis et les opinions devant permettre d'éclairer les autorités compétentes sur les orientations que devrait prendre la TVE dans la province, dans son territoire ainsi que sur les besoins réels d'éducation auxquels la TVE pourrait constituer la réponse la plus adéquate.

2) Comités régionaux de programmation

Dans chaque territoire de diffusion, ces Comités sont formés pour chaque niveau d'enseignement par le coordonnateur régional. Tous les représentants des instances décentralisées, en réunion plénière, élisent les membres de leur Comité de programmation pour la durée de l'année. S'il y a moins de 15 membres participants, tous deviennent membres du Comité; s'il y a plus de 15 participants, ceux-ci choisissent 7 représentants pour former le Comité. Les membres des différents Comités élisent eux-mêmes leur président: ce dernier siège sur le Comité régional de coordination.

Chaque Comité sous la responsabilité du Comité régional de coordination. Son rôle consiste à:

- établir les besoins des instances du territoire en matière de TVE;

- faire des propositions quant à la programmation et à la production des interventions TVE;

- superviser l'implantation et le développement du système OREE ainsi que le déroulement des opérations et des activités relatives à la TVE dans les instances qui le concernent;

- effectuer les travaux d'évaluation de la TVE et transmettre les recommandations au Comité régional de coordination.

En annexe, on trouvera des indications supplémentaires sur l'ordonnancement et le calendrier des opérations majeures du système ORBE.

ANNEXE

OPÉRATION TVE

TABLEAU DE L'ORDONNANCEMENT DES OPÉRATIONS

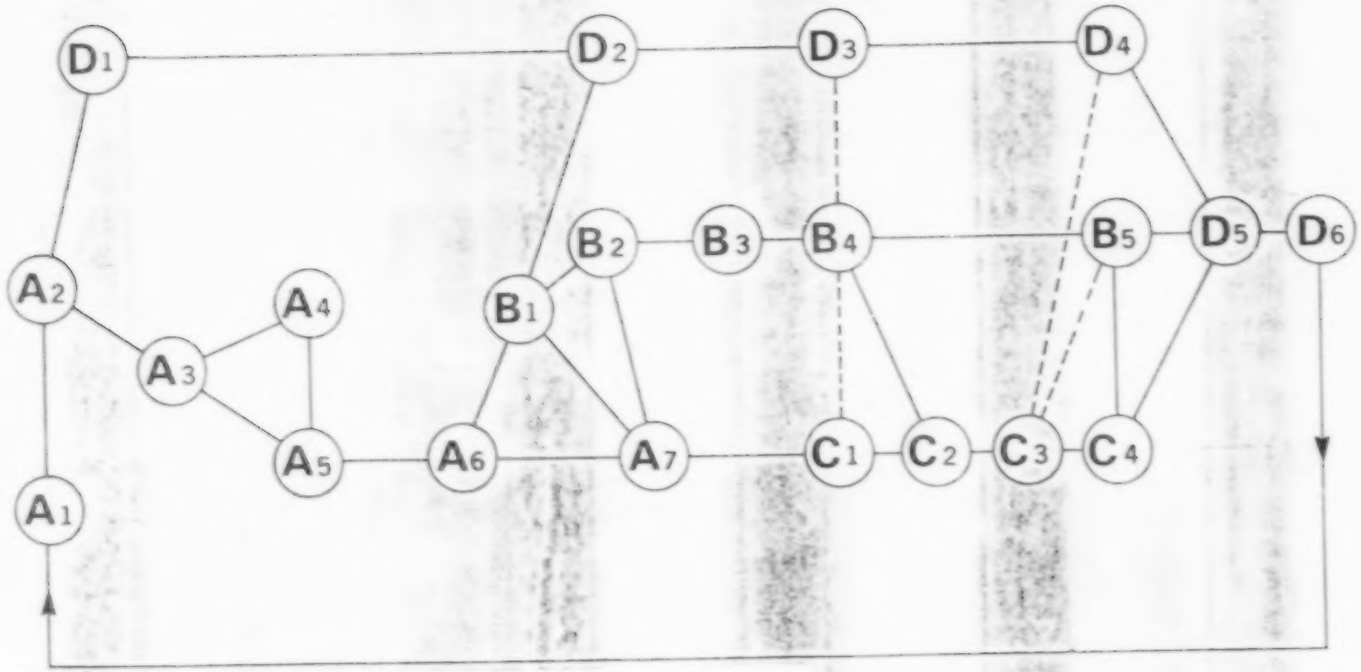

A: Organisation C: Exploitation

B: Réalisation D: Evaluation

CALENDRIER DES OPERATIONS

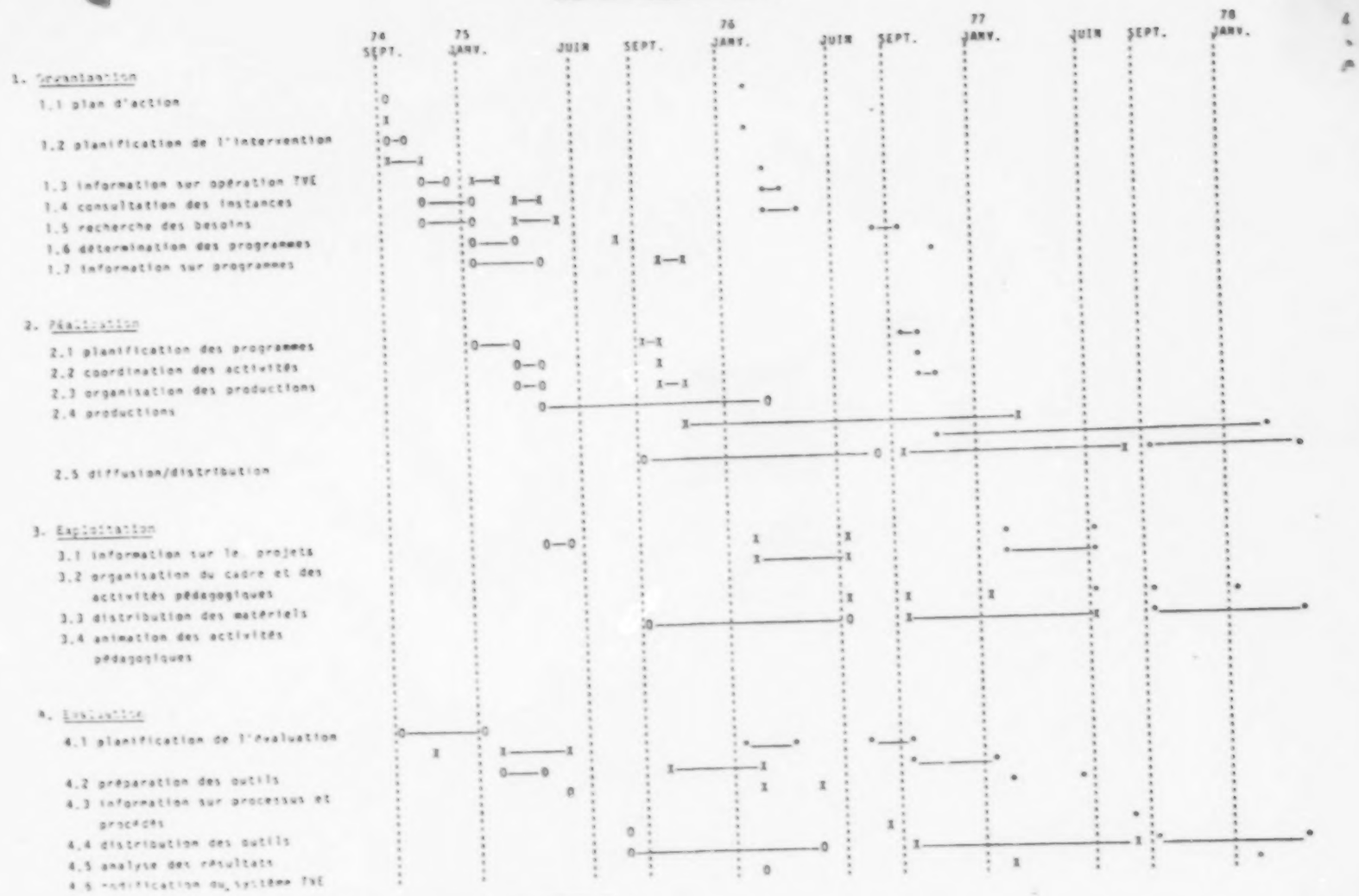

N.B. Ce calendrier est fourni uniquement à titre indicatif.

o: 1975-76 x: 1976-77 •: 1977-78